



INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2022/23

Une démarche en 3 étapes

Du 21 février
au 8 avril 2022

ÉTAPE 1

Avoir un compte Citoyen actif et à jour

➔ Démarche à effectuer avant le 21 février

◆ **SI VOTRE ENFANT A DÉJÀ FRÉQUENTÉ UN SERVICE DE LA VILLE** (petite enfance, accueil de loisirs, restauration scolaire), vous disposez déjà d'un compte sur l'espace citoyen.

• Il vous suffira alors de vérifier qu'il est toujours actif et à jour (infos sur les membres de votre famille et sur vos coordonnées).

• Si votre compte n'est plus actif, envoyez un mail à : scolaire@ostwald.fr pour le réactiver.

◆ **POUR LES NOUVELLES FAMILLES**

- Il faudra créer votre espace citoyen en cliquant sur la dalle « **Je n'ai pas d'espace** » sur la page d'accueil www.espace-citoyens.net/ville-ostwald/ et suivre les instructions.
- Il faudra ensuite ajouter un à un les membres de votre famille en cliquant sur le bouton « **Entourage** » situé sous le nom du propriétaire du compte.
- Une fois renseignée, la demande sera à envoyer aux services de la ville. Dès validation, les familles auront accès aux formulaires de demandes d'inscription et pourront suivre les étapes 2 et 3.

ÉTAPE 2

Ouverture des inscriptions en ligne sur l'Espace Citoyen

➔ Du 21 février au 8 avril 2022 : Inscriptions scolaires / dérogation / bilinguisme

◆ **DANS VOTRE ESPACE CITOYEN, CLIQUEZ SUR LA DALLE « CRÉER UNE INSCRIPTION »**, choisissez le formulaire :

- Inscription scolaire 2022-2023 maternelle (pour les enfants nés en 2019)
- ou Inscription scolaire 2022-2023 élémentaire (selon votre cas) et complétez-le en suivant les instructions.

◆ **DEMANDES DE DÉROGATION ET BILINGUISME**

- Pour une demande de dérogation scolaire (entrante ou sortante), [merci de télécharger le formulaire](#) (également disponible sur le site ou sur l'Espace Citoyen). Renvoyez-le complété à l'adresse mail : scolaire@ostwald.fr
- Pour le bilinguisme, [merci de télécharger le certificat d'engagement](#) en cochant bien la case du site bilingue souhaité (C. Perrault ou Sources d'O).

Pour les bilingues, aucun dossier de dérogation n'est à remplir car la démarche se fait d'office au travers de l'inscription scolaire.



Les pièces à fournir sont :

- le livret de famille complet
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

➔ **Attention, pensez à scanner au préalable toutes les pièces demandées et à les stocker dans votre dalle « pièces justificatives » afin de les récupérer facilement à chaque demande.**

Pour rappel, seul le détenteur de l'espace citoyen a accès à ces documents et non les services de la ville

Un mail de confirmation vous sera envoyé dès validation de la demande indiquant que votre certificat scolaire (= fiche d'inscription) est disponible dans votre espace citoyen depuis la dalle « **Edition de documents** ».

 *Les places étant limitées, la demande doit être effectuée avant fin février 2022. La validation sera définitive après le rendez-vous avec la directrice de l'école concernée.*

ÉTAPE 3

Rendez-vous à l'école avec les pièces justificatives

◆ **UNE FOIS VOTRE DOSSIER VALIDÉ ET VOTRE CERTIFICAT MIS EN LIGNE SUR VOTRE ESPACE**, il faudra prendre rendez-vous dans l'école indiquée sur le certificat.



Lors du rendez-vous vous devez vous munir :

- du certificat de scolarité = fiche d'inscription
- du carnet de santé de l'enfant
- du certificat d'engagement pour les bilingues.

INFOS

Du 8 avril au 30 mai 2022 :
Inscription en ligne à la restauration scolaire et à l'accueil de loisirs

Votre compte citoyen vous permettra ensuite de réaliser toutes les démarches en ligne notamment pour les inscriptions à la restauration scolaire et aux accueils de loisirs ouvertes du 8 avril au 30 mai 2022.



> Renseignements & Contact

Inscription sur l'espace citoyen : www.espace-citoyens.net/ville-ostwald/

Infos complémentaires : www.ville-ostwald.fr/services-infos-pratiques/enfance-jeunesse/ecoles-college

Service scolaire :  scolaire@ostwald.fr  03 88 66 84 28

